

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 20 février 2024.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 9 avril 2024 par le conseil municipal.

LE BUDGET 2024 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

- Le contexte économique et social ainsi que les orientations du gouvernement à travers le projet de loi de finances continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable. L'inflation généralisée continue d'impacter la quasi-totalité des actions municipales à commencer par l'envolée des coûts de l'énergie. Même si les premiers retours des efforts entrepris par la commune sur une année glissante fait état d'une diminution des volumes consommés de l'ordre de 3% sur l'électricité et de 41.7% sur l'éclairage public, les hausses de coûts unitaires sont telles que le montant total des dépenses énergétiques continue tout de même de progresser. Cependant, l'adhésion au contrat groupe avec la Fédération d'Energie du Pas de Calais au 1er février 2024 permet d'avoir de meilleurs tarifs négociés pour la fourniture de Gaz.
- Les dépenses de personnel vont augmenter, du fait de la hausse du point d'indice, du SMIC et d'autres mesures catégorielles prises par l'État visant à revaloriser la rémunération des agents publics. Les mesures prises par la municipalité et notamment l'optimisation des effectifs ont permis de stabiliser les dépenses de personnel jusque-là.
- La révision des prix du marché « restauration municipale » à +4.7%, du fait de l'inflation des denrées alimentaires, et l'augmentation de la fréquentation impactent fortement les charges à caractère générales. De même les renouvellements de marché d'assurance répercutés par les compagnies, en particulier compte tenu du coût des réparations et des risques climatiques accrus.
- Les recettes de fonctionnement de la commune sont quant à elles stables. Une part importante des recettes de la ville ne progresse pas, ou peu : l'attribution de compensation, les participations de la caisse d'allocations familiales et bien sûr la dotation globale de fonctionnement versée par l'État qui n'est plus indexée sur l'inflation depuis plusieurs années, ce qui constitue une perte pour les collectivités en euros constants.
A noter qu'en 2024, les aides exceptionnelles de l'État, dites « filet de sécurité », relatives à l'inflation et à la hausse des dépenses de personnel ne seront pas reconduites, alors que l'augmentation des dépenses s'inscrit, elle, durablement dans le budget des collectivités territoriales. Cette augmentation est dite structurelle.

- Comme la municipalité s'y est engagée, les taux des taxes locales seront stables en 2024 et ce jusqu'au terme du mandat, soit en 2026.
 - L'ensemble des tarifs municipaux (restauration et portage de repas, accueils de loisirs et périscolaire, séjours, droits de place du marché) n'augmente pas, afin de protéger et soutenir les Brebiérois compte tenu de l'inflation qui demeure élevée.
 - Il est prévu une stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
 - L'objectif de la municipalité est de rechercher le taux de subvention le plus élevé possible.
 - Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité poursuit ses actions visant à protéger le niveau de vie des Brebiérois tout en améliorant les services proposés. Elle renforce son programme d'investissement, afin de répondre au mieux aux besoins des Brebiérois et aux enjeux de demain (notamment dans les domaines suivants : la sécurité, la transition écologique et énergétique, la transformation du vieux Brebières, l'accompagnement du développement des commerces, l'amélioration de cadre de vie et des équipements...).
-

STRUCTURE DU BUDGET :

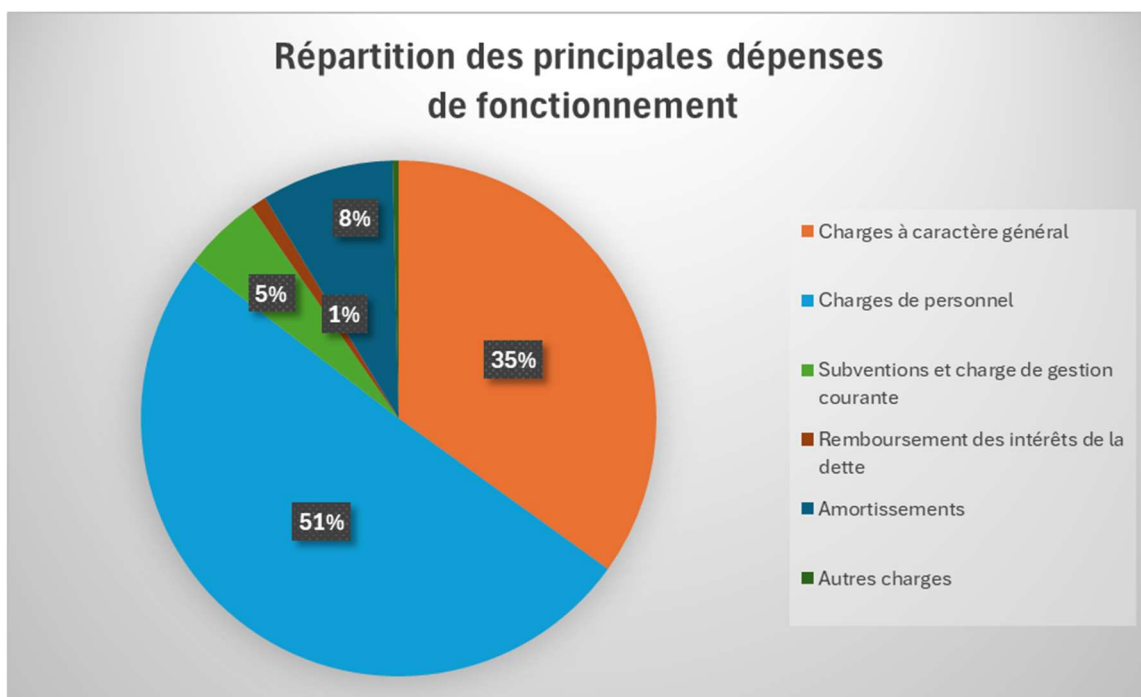
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- 1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

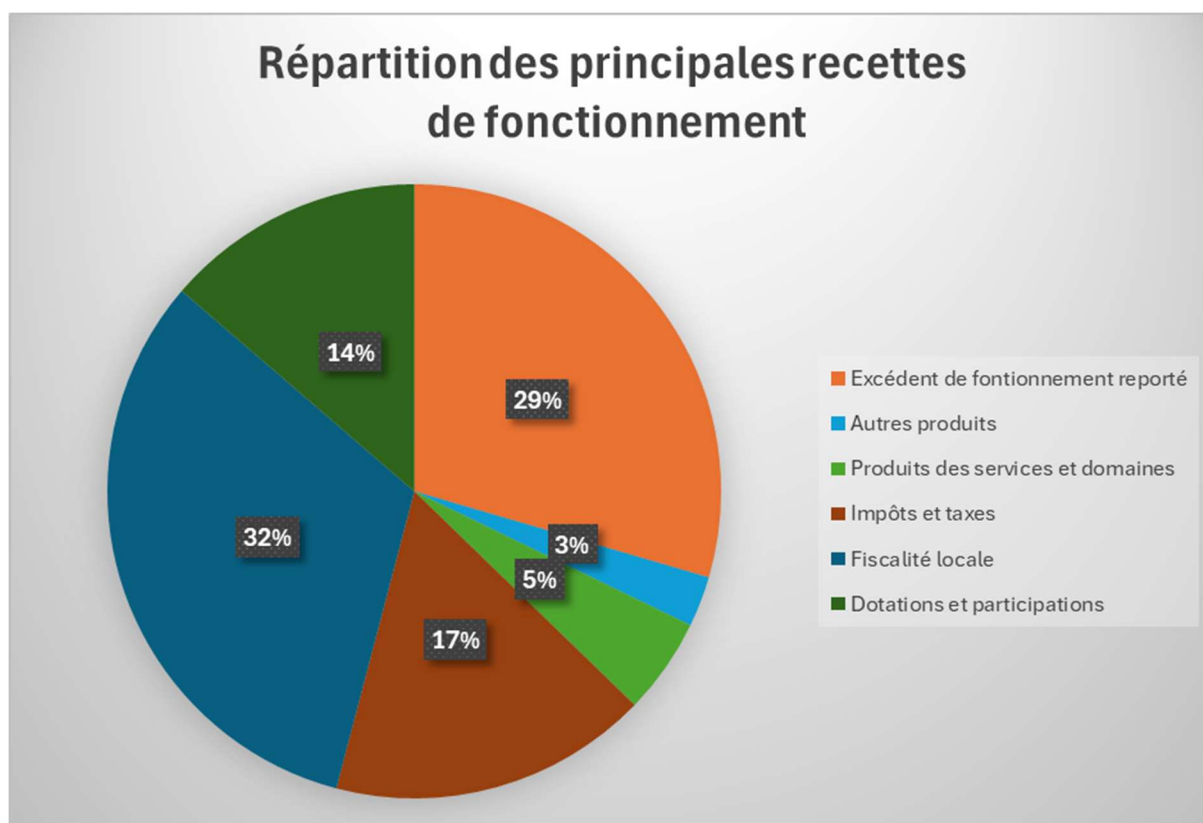
Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : la rémunération du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 197 056,00 €	1 805 720,34 €	2 190 900,00 €
012	Charges de personnels	2 896 850,00 €	2 846 534,47 €	3 168 200,00 €
014	Atténuation de produits	50 100,00 €	40 961,00 €	18 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	349 181,00 €	342 355,37 €	306 277,00 €
66	Charges financières	66 100,00 €	58 366,93 €	63 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	2 348,35 €	5 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 563 287,00 €	5 096 286,46 €	5 751 977,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	487 491,00 €	506 269,63 €	520 267,00 €
023	Virement à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		487 491,00 €	506 269,63 €	520 267,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 050 778,00 €	5 602 556,09 €	6 272 244,00 €



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration, accueils de loisirs...).

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 963 715,77 €	1 963 715,77 €	2 177 220,00 €
013	Atténuations de charges	101 960,23 €	117 818,60 €	112 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	380 600,00 €	437 796,92 €	373 490,00 €
73	Impôts et taxes	1 295 548,00 €	1 349 593,37 €	1 242 548,00 €
731	Fiscalité locale	2 259 412,00 €	2 308 362,19 €	2 376 052,00 €
74	Dotations et participations	1 255 989,00 €	1 322 971,48 €	1 009 367,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	186 576,93 €	45 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	14 618,33 €	39 000,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	20 812,52 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 307 225,00 €	7 722 266,11 €	7 374 677,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €	57 510,08 €	60 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		65 000,00 €	57 510,08 €	60 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 372 225,00 €	7 779 776,19 €	7 434 677,00 €



- 2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine, acquérir du matériel durable et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de logiciels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

CHAP/OP	INTITULE	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
10	Taxe aménagement	292 392,00 €	292 391,15 €	385 200,00 €
16	Remboursement en capital de la dette	192 000,00 €	191 902,05 €	194 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	53 200,00 €	33 585,60 €	69 140,00 €
204	Subventions d'équipements versées	970,00 €	10 829,93 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 418 705,00 €	865 022,53 €	1 945 967,00 €
23	Immobilisations en cours	2 356 333,00 €	1 145 753,34 €	1 461 300,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 313 600,00 €	2 539 484,60 €	4 055 607,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €	57 510,08 €	60 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 024,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		75 024,00 €	57 510,08 €	60 000,00 €
COMPTE DE TIERS (45)		180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 568 624,00 €	2 596 994,68 €	4 115 607,00 €

Plan des opérations 2024 :

Les dépenses inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 dans le tableau ci-dessus, englobent les opérations d'investissements suivantes :

LIBELLE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	MONTANT
CREATION D'UN PÔLE SOCIO-CULTUREL	1 086 800,00 €
BILLON - TOITURE	110 000,00 €
INSTALLATION ET RENOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC LED	135 000,00 €
MISE EN CONFORMITÉ PMR ADAP	10 000,00 €
ERP - MISE EN CONFORMITÉ SUITE CONTRÔLES OBLIGATOIRES	10 000,00 €
SALLE MOREAU - PEINTURES INTERIEURES	40 000,00 €
ECOLE ST EXUPERY ET RESTAURANT MUNICIPAL - ALARME PPMS	15 000,00 €
COMPLEXE SPORTIF - CHAUFFAGE	3 500,00 €
SALLE ANACHE - REVETEMENT DE SOL	160 000,00 €
BATIMENT 1 CLASSE MME REMY -PEINTURES	10 000,00 €
ECOLE CURIE PASTEUR - MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00 €
VOIRIE - ACQUISITION MOBILIER URBAIN	28 500,00 €
RESTAURANT MUNICIPAL - ACQUISITION BATTEUR ET CHAMBRE FROIDE	10 000,00 €
EGLISE - MOTEUR CLOCHE N°2	2 000,00 €
HOTEL DE VILLE - CHANGEMENT DE SERVEUR INFORMATIQUE	13 000,00 €
DIVERS SERVICES - RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	5 000,00 €
SERVICE TECHNIQUE - ENCEINTES ET VIDEOPROJECTEUR	3 600,00 €
ECOLES – MOBILIER	5 000,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX- MOBILIER	12 000,00 €
ESPACES VERTS – PLANTATION ET REFECTION DE MASSIFS	18 000,00 €
ESPACES VERTS - AMENAGEMENT ET POSE DE CLOTURES	10 000,00 €
ESPACES VERTS - MATERIEL	5 000,00 €
DOMAINE PUBLIC - REMISE EN ETAT PONT RUE DE LAMBRES	8 000,00 €
ECOLES - DEMINERALISATION COURS	10 000,00 €
VIDEOPROTECTION	58 000,00 €
VOIRIE - RUE DU 8 MAI	110 000,00 €
VOIRIE - CHEMINEMENT JARDIN DES SOUVENIRS	20 000,00 €
VOIRIE - RUE DU BOURG	40 000,00 €
VOIRIE - RUE DU GROUPE LORRAINE	6 000,00 €
VOIRIE - RUE DU CHAUFFOUR	25 000,00 €
VOIRIE - TROTTOIRS DIVERS	43 000,00 €
VOIRIE - CHEMIN DE VITRY	25 000,00 €
<u>TOTAL</u>	2 047 400,00 €

En recettes d'investissement, on trouve principalement : les cessions immobilières, les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

CHAP/OP	INTITULE	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
001	Excédent d'investissement reporté	2 838 157,49 €	2 838 157,49 €	2 763 943,07 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	13 680,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	506 000,39 €	1 559 830,89 €	310 002,51 €
13	Subventions d'investissement	533 271,12 €	446 655,74 €	521 394,42 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	10 024,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 891 109,00 €	4 854 635,12 €	3 595 340,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	487 491,00 €	506 269,63 €	520 267,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 024,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		497 515,00 €	506 269,63 €	520 267,00 €
COMPTE DE TIERS (45)		180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 568 624,00 €	5 360 937,75 €	4 115 607,00 €

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET :

Le budget primitif 2024 s'établit à 4 115 607 € en investissement. Quant à la section de fonctionnement, elle est votée en sur équilibre avec 7 434 677 € en recettes et 6 272 244 € en dépenses. La municipalité a préféré laisser la section de fonctionnement en sur équilibre permettant ainsi de faire apparaître l'autofinancement.

Dépenses de fonctionnement : 6 272 244,00 €	
Charges à caractère général	2 190 900,00 €
Charges de personnel	3 168 200,00 €
Charges financières	63 000,00 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	329 877,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €
Amortissements	520 267,00 €

Dépenses d'investissement : 4 115 607,00 €	
Ecritures d'ordre	60 000,00 €
Remboursement du capital de la dette	194 000,00 €
Dépenses d'équipement	3 476 407,00 €
Autres dépenses réelles d'investissement	385 200,00 €

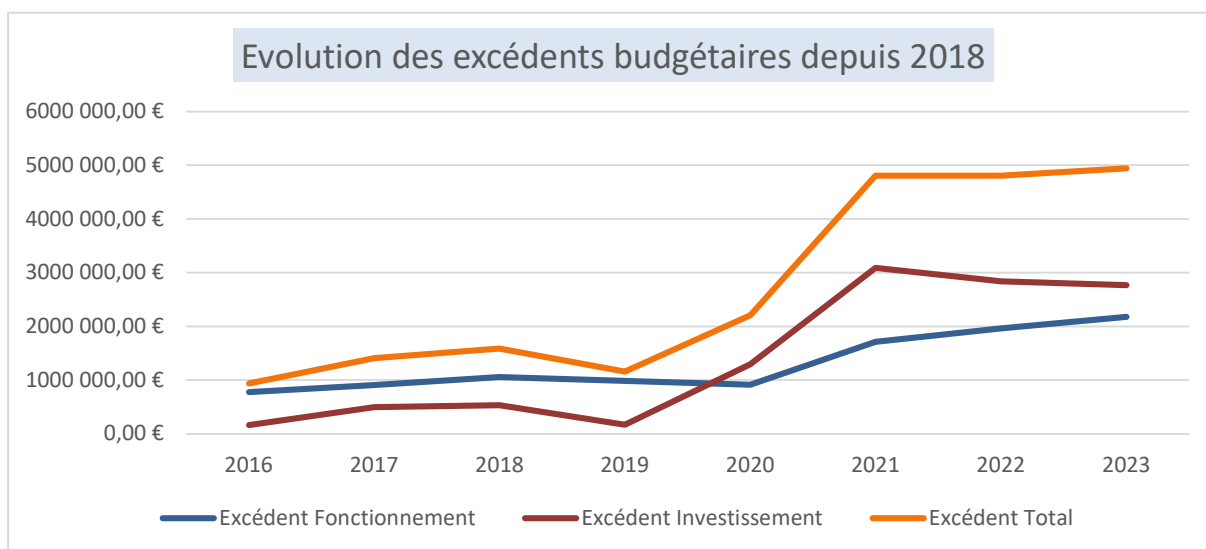
Recettes de fonctionnement : 7 434 677,00 €	
Excédent reporté	2 177 220,00 €
Produits des services	373 490,00 €
Produit de la fiscalité	3 618 600,00 €
Dotations	1 009 367,00 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	196 000,00 €
Ecritures d'ordre	60 000,00 €

Recettes d'investissement : 4 115 607,00 €	
Excédent reporté	2 763 943,07 €
Virement de la section d'investissement	0,00 €
Amortissements	520 267,00 €
Produits des cessions	0,00 €
Dotations et fonds	310 002,51 €
Subventions d'investissement perçues	521 394,42 €
Autres recettes réelles d'investissement	0,00 €

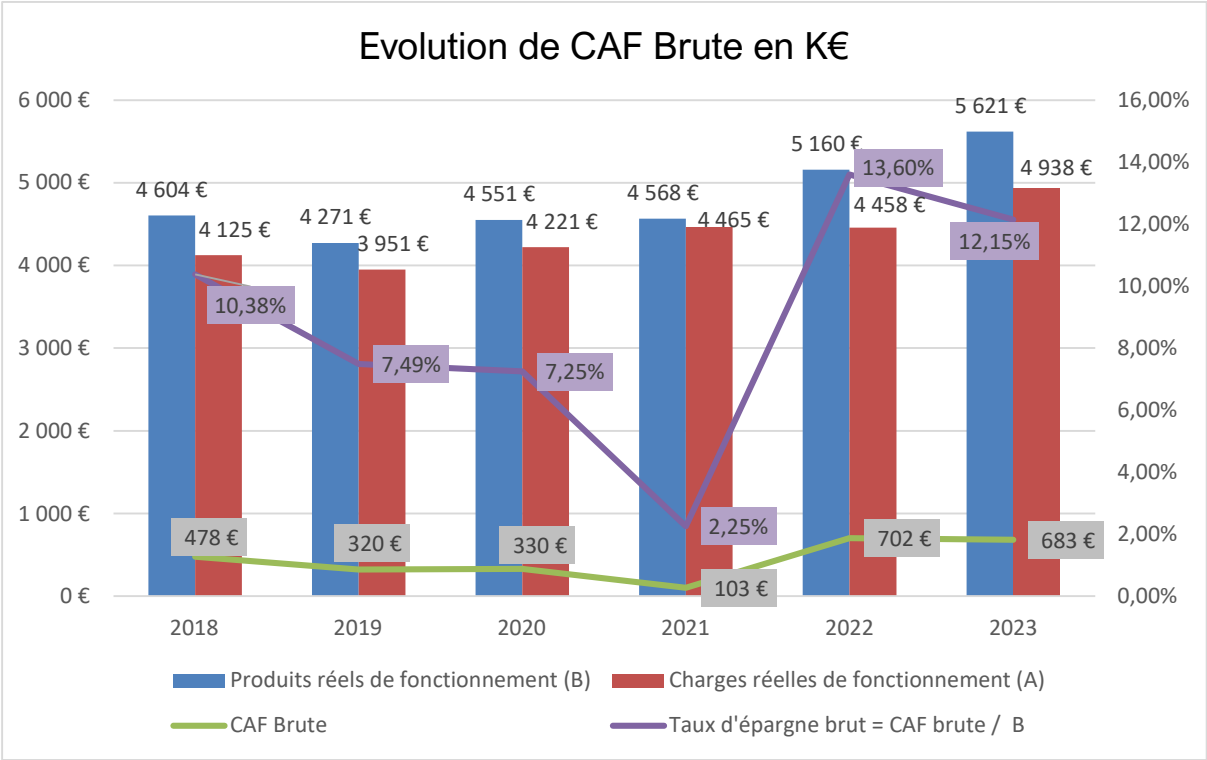
PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières – ratios	valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 085.43
Recettes réelles de fonctionnement / population	991.12
Dépenses d'équipement brut / population	674.37
Encours de dette / population	599.47
DGF / population	80.59
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55.66%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	113.25%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	68.04%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	60.48%
Taux épargne brut n-1	12.15%

ZOOM SUR LES EXCEDENTS BUDGETAIRES



ZOOM SUR L'EPARGNE BRUT = CAF (capacité d'autofinancement)



ENDETTEMENT :

Encours de la dette au 01/01/2024	3 143 603.26 €
Répartition de l'encours	Taux fixe : 100 %
Taux moyen de la dette	1.88 %

Inscriptions au Budget Primitif 2024 :	
Remboursement en capital de la dette	194 000.00 €

Publiée le 18/4/2024
Affichée le 18/4/2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 
ID : 062-216201731-20240409-DCM202418-DE